

**Zeitschrift:** L'Hôtâ  
**Herausgeber:** Association de sauvegarde du patrimoine rural jurassien  
**Band:** 18 (1994)

**Artikel:** Pêle-mêle de réflexions et de préoccupations  
**Autor:** Froidevaux, Pierre  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1064287>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## PÊLE-MÊLE DE RÉFLEXIONS ET DE PRÉOCCUPATIONS

### A la poubelle le droit de recours ?

Cela n'étonnera personne que le droit de recours des associations dérange.

Alors qu'au printemps, le Conseil national avait décidé de saper le droit de recours, la Chambre Haute a clairement fait sentir qu'elle n'entendait pas retourner à une politique de barbares pour ce qui concerne l'environnement. Le Conseil des Etats a démontré que le droit de recours est indispensable pour contrebalancer les intérêts économiques, pour se

préoccuper de la manière dont les autorités responsables s'acquittent de l'obligation qui leur incombe de ménager les sites, les paysages, le patrimoine construit. Les autorités doivent souvent servir plusieurs maîtres à la fois et ont tendance, dans les situations critiques, à lâcher du lest là où la pression est la plus forte, et non pas là où, objectivement, il le faudrait. Le Conseil des Etats, puis cet été le Conseil National, ont reconnu que de façon générale on ne peut parler d'abus du droit de recours par les associations mais, qu'au contraire, ce droit a souvent

contribué à sauver un coin de patrimoine, à adopter des pratiques restrictives en matière d'autorisation de démolir, à obliger l'autorité à examiner plus à fond les projets.

Tout cela ne veut pas dire qu'aucune amélioration de la procédure du droit de recours n'est possible, mais il ne faut pas résoudre les difficultés existantes uniquement sur le dos des associations de protection et au détriment des biens culturels et naturels. Les maîtres d'œuvres et les architectes réclament une liberté totale pour élaborer leurs projets, alors qu'ils devraient aussi se soucier des contraintes publiques et des sensibilités locales.

### Le « Fonds Paysage Suisse »

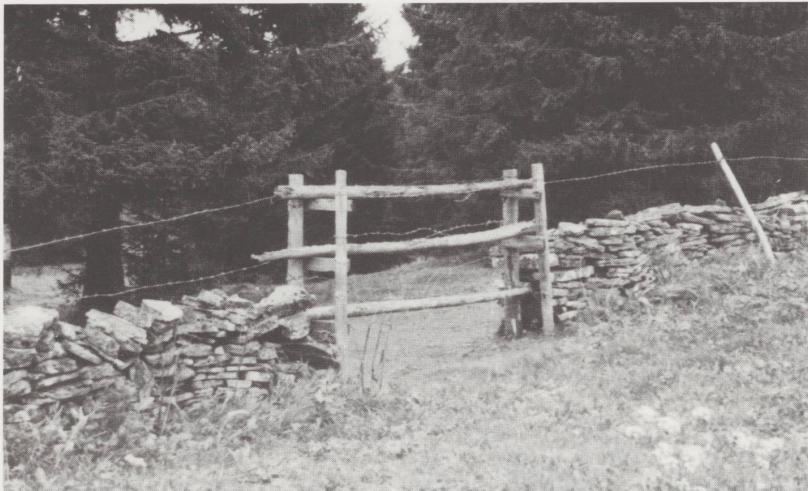
A l'occasion du 700<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération, l'Assemblée fédérale a créé en 1991 le « Fonds Paysage Suisse » lui confiant le mandat d'œuvrer à la sauvegarde, le cas échéant à la reconstitution de paysages ruraux traditionnels, à la restauration de modes d'exploitation ancestraux et à la protection de la flore et de la faune locales.

L'ASB avec l'ASPRUJ ont été parmi les premières associations à s'intéresser à ce Fonds et à déposer des projets. L'ASB a eu la main heureuse et a déjà touché plusieurs centaines de milliers de francs pour reconstituer les vergers de la Baroche et aménager des zones humides pour la faune et la flore locales. Le projet de



Epiquerez. Ferme « Le Chat ». Surélévation de 2 mètres. Le résultat d'un petit permis ! A vous de juger. L'ASPRUJ n'a pas connaissance des petits permis; elle ne peut donc pas intervenir.

Photo P. Froidevaux



Mur et perchière aux Franches-Montagnes.

Photo Francine Beuret

l'ASPRUJ est en suspens ; il consiste à remettre en valeur le domaine du Creux, au sud d'Asuel. Il semble que ce projet ne tienne pas assez compte du rétablissement du mode ancestral d'exploitation de la ferme, des pâturages et de la forêt.

Cette année, M<sup>me</sup> Francine Beuret, membre de notre comité, a présenté au «Fonds Paysage Suisse» un projet qui consiste à entretenir et à reconstruire les murs en pierres sèches des Franches-Montagnes. Ces murs meublent nos paysages et sont des abris de rêve pour une masse de reptiles, d'insectes, d'araignées en voie de disparition ; ces murs sont aussi les témoins d'un mode d'exploitation

de l'agriculture et du domaine forestier. Le projet déposé à Berne colle parfaitement aux buts du «Fonds Paysage Suisse». L'ASPRUJ et tous les intéressés comptent bien recevoir une réponse positive.

### Comment faire passer le message ?

Depuis plusieurs années, le comité de l'ASPRUJ cherche la meilleure formule pour attirer l'attention des propriétaires sur la qualité de leur habitation et la

beauté souvent ignorée de leur village. Et si la méthode neuchâteloise était la meilleure ?

En 1984, La Chaux-de-Fonds a été classée dans les biens culturels d'importance nationale. Tout à coup, les autorités ont pris conscience des qualités de leur ville, des espaces urbains, des valeurs architectoniques du Jugendstil des années 1850-1900. Ils ont découvert la rue ensoleillée, les cheminements piétons aménagés, les petits jardins privés. Parce que des étrangers avaient reconnu que tout cela était beau et digne de protection, ils y ont cru. Afin d'intéresser les propriétaires à entretenir ou à restaurer leurs bâtiments, les autorités ont alors organisé des soirées d'information ; des fonctionnaires spécialisés et compétents ont mis sous les yeux du public des diapositives montrant les beautés mal connues de la cité. La Municipalité a eu recours à la création de calendriers muraux consacrés à des prises de vues originales, à la publication de photos en couleurs des toits, des cages d'escaliers souvent ornées de vitrages polychromes, à la diffusion de cartes postales. Tout a été entrepris pour faire connaître les qualités exceptionnelles de l'habitat et des espaces de la ville. Cette campagne d'information éveilla la fierté des propriétaires ; certains d'entre eux firent les premiers pas ; les hésitants ne purent rester en arrière et entreprirent aussi un soigneux entretien de leurs propriétés.

## PROCES DE SORCELLERIE AUX FRANCHES-MONTAGNES ET À SAINT-URSANNE AU XVI<sup>e</sup> SIECLE

Et  
neil-

été  
por-  
toirs  
de  
va-  
des  
t la  
tons  
arce  
que  
otec-  
les  
urer  
lors  
des  
ents  
dia-  
con-  
i re-  
raux  
ales,  
eurs  
vent  
dif-  
en-  
lités  
spa-  
for-  
res;  
uiers  
par-  
en-

Cette formule est-elle applicable dans le Jura ?

Les autorités communales et cantonales sont-elles prêtes à descendre dans la rue pour informer et inviter les propriétaires à entretenir leurs bâtiments ? Nous le souhaitons.

La Chaux-de-Fonds recevra en 1994 le prix Walker en récompense de son initiative et du magnifique résultat obtenu.

### Qui a tort, qui a raison ?

La presse nous dit :

— *Rénover, c'est adapter un bâtiment aux contingences modernes; c'est laisser une trace de notre époque sur l'ancien; c'est éviter de figer le passé par des réflexions obsolètes; c'est courageusement affirmer notre époque.*

Par une revue spécialisée, on apprend :

— *Restaurer oui, mais comment ? Les sociétés d'art publiques partent en guerre contre les restaurateurs qui ne respectent pas le caractère des maisons anciennes, surtout s'ils touchent aux ouvertures et aux toits.*



Mervelier. Voisinage conflictuel.

Photo P. Froidevaux

Par la radio, vous avez pu entendre :

— *En Bourgogne, les villages se dépeuplent, les fermes sont abandonnées, mais les citadins y viennent. Ils les achètent pour des bouchées de pain; ils les rénovent et y trouvent une qualité de vie qui les ravit. Les villages revivent.*

*Chez nous, dans le Jura, on accuse les mêmes citadins de détruire nos villages et on invite les autorités à rejeter leurs demandes; les villages pourraient en mourir.*

Ecoutez Madame Bory de Genève :

— *Après quelques heures de promenade en campagne, on a vu tellement d'horreurs qu'au retour on trouve du charme à son HLM. Que d'aberrations, de bricolages dans les villages; par ignorance, le plus souvent. Les couleurs, les formes, les matériaux, les crépis tip top, les pierres apparentes, les roues de chars accrochées aux murs, tout concourt à dénaturer ce qui était naturellement beau.*

On nous répète à longueur de journée :

— *Il ne faut pas pasticher, mais laisser l'empreinte de notre époque; le faux-vieux est à proscrire; mieux vaut ajouter aux bâtiments des éléments contemporains. On se garde de dire: « avec prudence et discernement ».*

La liste des contradictions est encore longue !

Pierre Froidevaux